



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/862

Conservation et restauration de la statuaire, propriété de la Ville de Lyon pour la période 2021 - 2026 - Opération n° 60080001 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme 20005 - demandes de subventions auprès de la Direction régionale des affaires culturelles/Conservation régionale des monuments historiques (DRAC/CRMH)

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. GODINOT Sylvain

**SEANCE DU 27 MAI 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 MAI 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 JUIN 2021

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme HENOCQUE Audrey

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme VIDAL, Mme FRÉRY (pouvoir à Mme POPOFF)

**ABSENTS NON EXCUSES** : ?

2021/862 - CONSERVATION ET RESTAURATION DE LA STATUAIRE, PROPRIETE DE LA VILLE DE LYON POUR LA PERIODE 2021 - 2026 - OPERATION N° 60080001 - LANCEMENT DE L'OPERATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2021-1, PROGRAMME 20005 - DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES/CONSERVATION REGIONALE DES MONUMENTS HISTORIQUES (DRAC/CRMH) (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 en date du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon ainsi que l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle n° 2021-1 « Conservation du patrimoine culturel 2021-2026 », programme 20005.

Parmi les 300 monuments et œuvres d'art environ, situées sur le territoire de Lyon, 143 ont été recensés comme étant propriété de la Ville de Lyon. Aussi, cette dernière a la responsabilité d'assurer leur conservation : à ce titre, elle finance leur conservation et leur restauration.

Ces sculptures sont généralement en pierre, en métal et parfois dans des matériaux plus fragiles comme le bois ou la fibre de verre. Installées dans l'espace public, ces œuvres sont soumises aux intempéries, aux vieillissements des matériaux, à la pollution et certaines d'entre elles font l'objet de dégradations et de vandalisme.

La Ville de Lyon est ainsi régulièrement saisie de demandes de conservation et de restauration de ces œuvres d'art, émanant de particuliers, d'associations, ou encore de Comités d'intérêt local ou de Conseils de quartier. Ces œuvres d'art constituent, en effet, un patrimoine artistique partagé, ouvert aux regards des citoyens et auquel ces derniers sont particulièrement attachés.

Les travaux de conservation, réalisés par des prestataires spécialisés en conservation/restauration, sont programmés en fonction des besoins de chaque œuvre. Les interventions peuvent porter sur des consolidations ponctuelles ou des traitements de restauration fondamentale, qui font l'objet d'études préalables, lorsqu'un diagnostic de l'état de conservation de l'œuvre doit être établi.

Ces travaux de conservation porteront sur l'ensemble de la statuaire communale, étant précisé que certains monuments ou œuvres d'art sont protégés au titre des Monuments historiques. C'est pourquoi la Direction régionales des affaires culturelles / Conservation régionale des monuments historiques sera sollicitée pour l'obtention des autorisations de travaux sur Monuments historiques et pour une subvention du montant le plus élevé possible.

Il est proposé d'affecter, à cette opération portant sur la conservation et la restauration de la statuaire communale, la somme de 235 000 € sur la durée du mandat et répartis de la façon suivante :

- 150 000 € soit 25 000 €/an, pour les actions récurrentes de conservation et de restauration de la statuaire communale ;
- de plus, 50 000 € seront affectés à une opération spécifique relative à la conservation et restauration des œuvres d'art du quartier de la Part-Dieu à Lyon 3<sup>ème</sup>, dans le cadre du projet urbain porté par la Société publique locale Lyon Part-Dieu (SPL). Sur un corpus total de 31 œuvres d'art installées dans le quartier de la Part-Dieu, 15 sculptures appartiennent à la Ville dont 5 sont impactées par les travaux de traitement de la dalle de la tour de la Part-Dieu. Il est prévu d'engager les travaux de restauration de ces œuvres, après leur dépose programmée courant 2021 ;
- Enfin, 35 000 € seront affectés à la restauration de l'installation artistique de l'artiste québécois Michel Goulet, installée en 2001, dans le cadre du jumelage Lyon Montréal, dans le jardin des Curiosités, situé rue Abbé Larue, Lyon 5<sup>ème</sup>. Les travaux portant sur la restauration de l'œuvre, dont certains éléments sont abimés ou manquants, sont prévus pour 2023.

Vu la délibération n° 2021/584 du Conseil municipal du 25 et 26 mars 2021 ;

Oùï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

### **DELIBERE**

- 1- Le lancement de l'opération 60080001 « Conservation et restauration statuaire 2021 - 2026 » est approuvé. Elle sera financée par affectation de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme 20005.
- 2- M. le Maire est autorisé à lancer les marchés publics afférents à ces opérations.
- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions, notamment celles de la Direction régionale des affaires culturelles / Conservation régionale des monuments historiques et y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. À cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.
- 4- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 20005, AP n° 2021-1, opération n° 60080001, et sera imputée sur les chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 312, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variation, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- 2021 : 75 000 €;

- 2022 : 25 000 €;

- 2023 : 60 000 €;
- 2024 : 25 000 €;
- 2025 : 25 000 €;
- 2026 : 25 000 €

5- Les recettes en découlant seront imputées sur la nature 1321, fonction 312.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET